

MARQUANT UNE ÉTAPE IMPORTANTE VERS L'ACHÈVEMENT DE L'ESPACE FERROVIAIRE UNIQUE EUROPÉEN (SERA), L'ERA DEVIENT L'AUTORITÉ EUROPÉENNE POUR LE TRAFIC FERROVIAIRE TRANSFRONTALIER EN EUROPE

À Valenciennes (France), 16 juin 2019

Depuis le 16 juin 2019, l'Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer (ERA) entre dans une nouvelle ère de procédures d'autorisation et de certification uniques et simplifiées en Europe. L'Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer est responsable de l'autorisation des véhicules, de la certification de sécurité et de l'approbation de la solution technique ERTMS sol.

Dans le cadre d'une nouvelle ère de simplification des procédures au sein du marché ferroviaire européen, les entreprises opérant de manière transfrontalière au sein de l'Union européenne peuvent désormais s'appuyer sur un seul processus intégré pour obtenir des autorisations de véhicules, des certificats de sécurité uniques ou pour demander une approbation de la solution technique de l'ERTMS sol*. À partir du 16 juin 2019, ils devront s'adresser à l'Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer à Valenciennes et ne pourront soumettre qu'une seule demande d'autorisation par l'intermédiaire de la plateforme informatique 'One-Stop Shop'. À la réception d'une demande, l'ERA l'attribuera à un gestionnaire de projet qui sera le point de contact pour le demandeur et qui le conseillera tout au long du processus. Des équipes d'experts multilingues spécialisées évalueront chaque demande.

Il s'agit d'une modification substantielle pour le système ferroviaire européen. La Bulgarie, la Finlande, la France, la Grèce, l'Italie, les Pays-Bas, la Roumanie et la Slovénie ont adopté le nouveau régime en juin 2019, tandis que d'autres ont choisi de transposer la nouvelle législation pour juin 2020. La Suisse adoptera le nouveau régime sur base du cas par cas à partir de juin 2019.

Josef Doppelbauer, Directeur exécutif de l'ERA a déclaré : «Depuis des années, les progrès réalisés par les chemins de fer en Europe ont été entravés par des obstacles techniques et des coûts excessifs. Les nouveaux processus de certification simplifiés aident à supprimer les barrières et à accroître l'harmonisation, ce qui améliorera la position concurrentielle des chemins de fer.»

Le quatrième paquet ferroviaire : la législation européenne et la vision du SERA : un espace ferroviaire unique européen

Appliquée aux chemins de fer, la vision européenne de la libre circulation des personnes et des biens entre tous les pays européens, les normes de sécurité les plus élevées et l'accès universel aux services est appelée SERA : un espace ferroviaire unique européen (analogie au «SEPA» pour les paiements internationaux). Des processus harmonisés et des normes de sécurité élevées devraient permettre aux chemins de fer, actuellement le mode de transport (international) le plus durable, de réduire les émissions de combustion par rapport aux transports routiers et aériens et de devenir plus attrayant pour les passagers et les marchandises. C'est la raison pour laquelle, en mai 2016, le Parlement européen a adopté un certain nombre de nouveaux textes législatifs, appelés «quatrième paquet ferroviaire». Le quatrième paquet ferroviaire confère à l'ERA un rôle de premier plan dans la mise en œuvre d'une législation européenne harmonisée, en ce sens que l'Agence devient l'organisme unique de certification du trafic ferroviaire international en Europe.

À propos de l'Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer

L'Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer a été créée à Valenciennes (Siège) et à Lille (organisation des réunions) en 2004. Ses 170 employés représentent plus de 22 États membres européens et parlent plusieurs langues. Depuis 2004, l'ERA fournit aux États membres de l'UE et à la Commission européenne une assistance technique pour le développement et la mise en œuvre de l'espace ferroviaire unique européen. Il s'agit de renforcer l'interopérabilité technique et d'harmoniser les règles, de promouvoir un accès simplifié pour les usagers, de développer une approche commune à la sécurité et à la culture de la sécurité, de fournir des conseils sur les applications télématiques et l'ERTMS (système européen de gestion du trafic), de contrôler les autorités nationales de sécurité et les organismes notifiés et de faciliter l'échange d'informations entre les acteurs ferroviaires en Europe. C'est ce qu'exprime le slogan «Making the railway system work better for society».

* ERTMS: Système européen de gestion du trafic

Photos :

[Photo du siège social de l'agence à Valenciennes](#)

[Photo de l'entrée principale du siège social de l'agence à Valenciennes](#)

[Photo de Josef Doppelbauer, directeur exécutif de l'ERA](#)

Contact médias:

ERA - Service Communication

120 Rue Marc Lefrancq | BP 20392 | FR-59307 Valenciennes Cedex

Tel. +33 (0)327 09 65 00

era.europa.eu

communication@era.europa.eu

